

AVIS DE COURSE REGATE DEPARTEMENTALE



Grade : 5B

Le Samedi 10 OCTOBRE 2020

Base de MER

LES SPORTS NAUTIQUES SABLAIS

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe *PRESCRIPTIONS FEDERALES (supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus)*
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra. *(Supprimer 1.4 en l'absence de concurrents étrangers attendus)*

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FF Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à :
 - *Dériveurs Interséries*
 - *Optimist*
 - *Planches à voile (Bic 293OD)*

- 3.2 Les bateaux admissibles doivent se préinscrire sur le site du Club par le lien suivant :

<https://sportsnautiquessablais.com/calendrier-des-regates/voile-legere/entry-109-criterium-departemental-de-vendee-du-10-octobre.html>

Les droits de participation à la régate de 3 € par personne peuvent être payés en ligne via la page du club ou le lien :

<https://www.helloasso.com/associations/sports-nautiques-sablais/evenements/regate-departementale-10-10-2020>

Puis, le jour de la régate, ils confirmeront leur inscription en signant le bulletin de pré-inscription édité par les SNSablais. S'il n'avait pas été fait, le règlement des droits pourra être fait par chèque.

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- **Le questionnaire d'auto-évaluation médicale (téléchargeable sur le site) renseigné & signé.**

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. ou C.I.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72.

- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toutes	3 € par coureur

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Le 19 Octobre 2020 de 9h00 à 10h30

5.2 Jauge et contrôles :

Inopinés

5.3 Jour de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
10 Octobre	11 heures	toutes

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **16 heures**.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront : affichées selon la prescription fédérale

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront type : **Construit banane ou triangle**

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 **Une** courses devra être validée pour valider la compétition.

9.2 Course retirée : La plus mauvaise course sera retirée à partir de 3 courses courues et validées.

9.3 Nombre d'équipages classés pour valider une série : 5 équipages classés.

9.4 Classements par série Optimist : Minimes et benjamins doivent courir sur le même parcours et prendre le même départ. Cependant, un classement spécifique « benjamin » (avec re-calcule des points) devra être édité. Les benjamins doivent porter une bande noire dans le haut de la voile (cf règles de classe).

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : sans objet

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : 02.51.21.63.00

ANNEXE ZONE DE COURSE

Zone de Course :

Les régates de voile légère sont à l'intérieur de ce quadrilatère rouge.

